

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE***Extrait du registre de décisions du Président*

Objet : Décision de l'attribution - Procédure n° : 2021/03 Travaux de désamiantage et de démolition du bâtiment A1 de la résidence Philippe

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la décision de notre organisation du 10 novembre 2020 relative à l'attribution du marché de conception pour le marché "Travaux de désamiantage et de démolition du bâtiment A1 de la Résidence Philippe" à Atelier PARC, 20 Boulevard Denfert Rochereau, 17500 JONZAC ;

Considérant le DCE N° 2021/03 relatif à ce marché établi par le maître d'oeuvre, Atelier PARC, 20 Boulevard Denfert Rochereau, 17500 JONZAC ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 150.000,00 € HT soit 180.000,00 € TTC, (20% TVA) ;

Vu l'avis de marché 21-14849 paru le 2 février 2021 au niveau national ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 22 février 2021 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 180 jours calendaires et se termine le 21 août 2021 ;

Considérant que 9 offres sont parvenues :

- BDS, 13 RUE DU CDE CHARCOT, 33290 BLANQUEFORT (189.500,00 € HT soit 227.400,00 € TTC, (20% TVA)) ;
- RIJOL JP, 15 Avenue Monseigneur Chauvin, BP 40122, 17504 JONZAC CEDEX (330.450,00 € HT soit 396.540,00 € TTC, (20% TVA)) ;
- BMP, 23 RUE ROBERT MATHIEU, BUREAU N0 15, 33520 BRUGES (209.775,00 € HT soit 251.730,00 € TTC, (20% TVA)) ;
- DAUPHINE ISOLATION ENVIRON SUD OUEST, 31 RUE PIERRE BAOUR, 33300 BORDEAUX (159.357,65 € HT soit 191.229,18 € TTC, (20% TVA)) ;
- EMTP, rue du fief de baussais, 79260 francois (225.690,00 € HT soit 270.828,00 € TTC, (20% TVA)) ;
- SARL SODECO, 6-8 RUE FREDERIC LE PLAY, 87000 LIMOGES (383.836,00 € HT soit 460.603,20 € TTC, (20% TVA)) ;
- VALGO (mandataire d'un groupement conjoint), 2 AVENUE GUTENBERG, 31120 PORTET SUR GARONNE (203.218,00 € HT soit 243.861,60 € TTC, (20% TVA)) ;
- sarl ADTP, 118 rue des Guillées, 79180 CHAURAY (194.795,00 € HT soit 233.754,00 € TTC, (20% TVA)) ;
- IEB Ingénierie Environnement Bâtiment, 39 rue Ravaz, 16130 Segonzac (249.550,00 € HT soit 299.460,00 € TTC, (20% TVA)) ;

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**



Considérant que les éventuelles négociations et corrections ont mené aux offres finales suivantes :

- BDS, 13 RUE DU CDE CHARCOT, 33290 BLANQUEFORT (189.000,00 € HT soit 226.800,00 € TTC, (20% TVA))
- RIJOL JP, 15 Avenue Monseigneur Chauvin, BP 40122, 17504 JONZAC CEDEX (330.450,00 € HT soit 396.540,00 € TTC, (20% TVA))
- BMP, 23 RUE ROBERT MATHIEU, BUREAU N0 15, 33520 BRUGES (209.775,00 € HT soit 251.730,00 € TTC, (20% TVA))
- DAUPHINE ISOLATION ENVIRON SUD OUEST, 31 RUE PIERRE BAOUR, 33300 BORDEAUX (159.357,65 € HT soit 191.229,18 € TTC, (20% TVA))
- EMTP, rue du fief de Baussais, 79260 Francois (246.290,00 € HT soit 295.548,00 € TTC, (20% TVA))
- SARL SODECO, 6-8 RUE FREDERIC LE PLAY, 87000 LIMOGES (350.000,00 € HT soit 420.000,00 € TTC, (20% TVA))
- VALGO, 2 AVENUE GUTENBERG, 31120 PORTET SUR GARONNE (180.759,00 € HT soit 216.910,80 € TTC, (20% TVA))
- sarl ADTP, 118 rue des Guillées, 79180 CHAURAY (185.970,75 € HT soit 223.164,90 € TTC, (20% TVA))
- IEB Ingénierie Environnement Bâtiment , 39 rue Ravaz, 16130 Segonzac (212.117,50 € HT soit 262.027,50 € TTC,)

Considérant le rapport d'analyse des offres du 29 mars 2021 rédigé par le maître d'œuvre, Atelier PARC, 20 Boulevard Denfert Rochereau, 17500 JONZAC ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit au groupement d'entreprises VALGO, 2 AVENUE GUTENBERG, 31120 PORTET SUR GARONNE, pour un montant de 180.759,00 € HT soit 216.910,80 € TTC, (20% TVA) ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article 1er : D'approuver le rapport d'analyse des offres du 29 mars 2021, rédigé par le maître d'oeuvre, Atelier PARC, 20 Boulevard Denfert Rochereau, 17500 JONZAC.

Article 2 : D'attribuer le marché "Travaux de désamiantage et de démolition du bâtiment A1 de la Résidence Philippe" au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit au groupement d'entreprises VALGO, 2 AVENUE GUTENBERG, 31120 PORTET SUR GARONNE, pour un montant de 180.759,00 € HT soit 216.910,80 € TTC, (20% TVA).

Fait à Jonzac,

Le Président

Le 31 MARS 2021

Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge
7, rue Taillefer – CS 70002
17502 JONZAC Cedex